Bon de commande du demi-tarif.

En achetant un demi-tarif, vous souscrivez un contrat illimité avec pour avantage le fait que votre abonnement est renouvelé automatiquement après expiration de la période de validité, sans que vous ayez à vous en soucier.

Si vous achetez votre abonnement dans un point de vente des transports publics desservi par du personnel, vous n'avez pas besoin de remplir ce bon de commande. À signer et renvoyer avec les documents nécessaires. Les bons de commande incomplets ne pourront pas être traités.

1. Demi-tarif (avec renouvellement automatique).

Je commande mon demi-tarif valable dès le ☐☐.☐☐.☐☐☐☐

	Prix annuel
Demi-tarif	CHF 185.–*
Demi-tarif Jeune (16 à 25 ans)	CHF 120.–*

* Prix d'achat initial. Avec le renouvellement automatique l'année suivante, vous bénéficiez d'un rabais de fidélité de CHF 20.–. Cela signifie que vous ne payez que CHF 165.– par an pour le demi-tarif, ou CHF 100.– pour le demi-tarif Jeune.

Sous réserve de modifications des prix et des produits. Prix: situation au 1.5.2020. Plus d'informations sur cff.ch/demitarif.

Si vous désirez payer votre demi-tarif par facture, la commande doit parvenir au plus tard dix jours avant le premier jour de validité à votre point de vente.

2. Données personnelles de la voyageuse/du voyageur (impérativement nécessaires).

Veuillez renseigner les données personnelles.

Les champs obligatoires sont indiqués par un *.

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Dr ☐ Prof.

Prénom*

Nom*

Rue/n°*

Complément Case postale

NPA* Localité*

Pays*

E-mail

Tél./portable

Né(e) le* ☐☐.☐☐.☐☐☐☐

Correspondance ☐ allemand ☐ français ☐ italien

Numéro de client ☐☐☐☐-☐☐☐☐-☐☐☐☐-☐☐

Vous trouverez votre numéro de client à l'emplacement indiqué sur la carte.

☐ Je possède déjà un SwissPass ☐ Je ne possède pas encore de SwissPass

Merci de remplir et signer la page suivante. →

SwissPass
La clé pour votre mobilité et vos loisirs

3. Partie contractante (destinataire de la facture).

☐ **La personne qui voyage et la partie contractante sont identiques.**
Veuillez passer au point 4.

☐ **La personne qui voyage et la partie contractante ne sont pas identiques.**
Si l'abonnement est payé par une autre personne que celle qui voyage, veuillez compléter les données.

☐ Madame ☐ Monsieur ☐ Dr ☐ Prof. ☐ Service/représentant légal

Prénom*

Nom*

Service/rep. légal

Rue/n°*

Complément Case postale

NPA* Localité*

Pays*

E-mail

Tél./portable*

Né(e) le* Correspondance ☐ allemand ☐ français ☐ italien

Les champs obligatoires sont indiqués par un *.

Si la personne qui voyage et la partie contractante ne sont pas identiques, veuillez joindre une copie du passeport ou de la carte d'identité de la partie contractante.

Si un curateur, agissant en tant que représentant légal, signe le contrat au nom de la personne qui voyage, veuillez joindre une copie du document de désignation.

4. Paiement.

Paiement pour la première période d'abonnement.

☐ **Je paye avec une carte de crédit.**

☐ Visa ☐ MasterCard ☐ American Express ☐ Diners Club International

N° de carte de crédit Date d'expiration

Nom sur la carte de crédit

– La carte de crédit doit être au nom de la partie contractante.
– La carte de crédit est débitée dès réception de la commande.

☐ **Je paye sur facture.**

– **La commande doit parvenir au plus tard dix jours avant la date de validité.** Autrement la commande sera retournée.
– Nous vous envoyons la facture séparément. Vous devez la régler avant le premier jour de validité de votre abonnement.

Si vous optez pour le paiement par carte Maestro, PostFinance Card, chèques Reka, bons ou espèces, rendez-vous en personne dans l'un des points de vente.

Vous trouverez nos points de vente sur **bls.ch/reisezentren**

Factures suivantes (pour une autre période d'abonnement).

☐ **Veuillez m'envoyer la facture par e-mail.** Veuillez indiquer l'adresse e-mail de la partie contractante (destinataire de la facture) au point 2 ou 3.

☐ **Veuillez m'envoyer la facture par la poste.**

Il vous suffit de payer simplement et confortablement les factures qui suivront par eBill directement dans votre e-banking. Vous trouverez des informations complémentaires et d'autres options de paiement sur swisspass.ch/paiement.

Pour le demi-tarif, vous recevrez une facture deux mois avant expiration de votre abonnement. Si vous souhaitez renoncer à votre demi-tarif, vous devez adresser la résiliation au plus tard à la date indiquée sur la facture. Si vous ne le résiliez pas, vous acceptez de continuer à utiliser votre demi-tarif et vous vous engagez à régler la période d'abonnement suivante dans les délais.

5. Photo d'identité de la voyageuse/du voyageur.

Pour votre SwissPass, nous avons besoin d'une photo d'identité originale récente en haute résolution. Votre photo sera sauvegardée électroniquement au maximum dix ans (jusqu'à l'âge de 25 ans pendant cinq ans).

1. Critères requis
– Cliché de face
– Yeux ouverts et non masqués
– Arrière-plan monochrome
– Éclairage homogène (pas d'ombre)
– Photo nette et contrastée
– Format env. 35 × 45 mm
– Pas de photos papier scannées ou imprimées par vous-même

2. Inscription
– Inscrire le prénom et nom en caractères d'imprimerie au dos de la photo

3. Collez la photo ici

Ni trombone, ni agrafe.

Prénom

Nom

Né(e) le

6. Signature de la partie contractante (destinataire de la facture).

En tant que partie contractante, je prends note qu'en signant ce contrat, **j'accepte de régler dans les délais l'ensemble des créances.** Les conditions générales (CG) s'appliquent. Jusqu'à la résiliation conformément aux CG, **le contrat a une validité illimitée.** Le droit suisse s'applique exclusivement, sous réserve d'autres dispositions légales. Le for juridiqaue est Berne, sous réserve d'autres dispositions du code de procédure civile. Le lieu d'exécution et de poursuite pour les personnes domiciliées à l'étranger est Berne.

Localité

Date . .

Prénom

Nom

Signature de la partie contractante

(En cas de représentation légale, le bon de commande peut être signé par le représentant légal [n'engage pas pour le contrat]. Une copie du document de désignation doit être jointe au bon de commande.)

Le contrat peut être résilié à tout moment par écrit en respectant un délai de préavis d'un mois à la fin de chaque année d'abonnement. Vous trouverez d'autres informations sur ce sujet dans les CG.

Les CFF et les entreprises de transport concessionnaires déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude des données fournies. Le traitement des données demeure soumis aux dispositions légales relatives à la protection des données.

Sous réserve de modifications

7. Informations et offres.

Vous recevrez dorénavant des informations sur les offres des CFF et d'autres entreprises de transports publics. Si vous ne souhaitez pas recevoir ces informations, vous pouvez vous désinscrire en cochant l'option ci-dessous. Mais vous avez également la possibilité de désactiver à tout moment la réception de tous les futurs messages. Vous trouverez plus d'informations sur l'utilisation de vos données dans la déclaration sur la protection des données sur cff.ch/protectiondesdonnees.

☐ Je souhaite ne pas recevoir d'informations ni d'offres des CFF et d'autres entreprises de transports publics.

8. Avez-vous pensé à tout?

- ✓ Le bon de commande est-il intégralement rempli et avez-vous saisi toutes les informations?
- ✓ Avez-vous pensé à votre photo?
- ✓ La partie contractante a-t-elle signé le bon de commande et joint une copie de la pièce d'identité?
- ✓ Lors de la première commande (nouveau client): est-ce que la copie de la pièce d'identité du voyageur est également jointe?
- ✓ En cas de représentant légal: le document de désignation du représentant légal est-il joint?

Veuillez envoyer le bon de commande au votre prochaine center de voyages BLS:
bls.ch/reisezentren

Vous trouverez d'autres informations sur sbb.ch/demitarif, bls.ch/swisspass ou swisspass.ch.

Si vous avez des questions sur la façon de remplir le bon de commande, veuillez vous adresser directement au centre de voyages BLS de Murten, Bahnhofstr.13, 3280 Morat:
téléphone +41 58 327 60 90 (du lundi au vendredi de 6 h 50 à 18 h 30,
le samedi de 7 h 50 à 18 h 00, le dimanche de 7 h 50 à 12 h 00 puis de 13 h 00 à 17 h 00)

2005

Conditions générales pour l'acquisition et l'utilisation du demi-tarif.

Remarques préliminaires.

Le transport de personnes munies d'un abonnement demi-tarif (ci-après le demi-tarif) est régi par les tarifs actuels des entreprises suisses de transport (ci-après les ET), notamment le tarif pour les abonnements généraux et demi-tarif, les abonnements seven25 et les offres supplémentaires (ci-après tarif 654), qui peuvent être consultés en ligne (cff.ch/tarif) ou dans les points de vente desservis par du personnel. **Les conditions suivantes sont extraites des tarifs et comprennent les principales dispositions qui règlent les relations** entre le ou la titulaire d'un abonnement demi-tarif (ci-après le voyageur ou la voyageuse) ou la partie contractante et les ET, représentées par les Chemins de fer fédéraux suisses CFF, 3000 Berne 65 (ci-après les CFF).

SwissPass.

En achetant un demi-tarif, le voyageur ou la voyageuse reçoit une carte personnelle établie à son nom (ci-après le SwissPass). Les prestations (p. ex. le demi-tarif) sont référencées sur le SwissPass et contrôlées via la puce RFID. Aucune indication relative à la prestation achetée (type et date de validité) n'est imprimée. Les dispositions relatives au SwissPass sont consignées dans le Tarif général des voyageurs (T600). En outre, les conditions générales propres à chaque partenaire SwissPass s'appliquent aux prestations non comprises dans l'assortiment des transports publics.

Pour que le contrôle du SwissPass puisse s'effectuer en bonne et due forme, ce dernier doit toujours être présenté dans son état d'origine (p. ex. sans étui, hors du porte-monnaie). Le SwissPass doit être remis au personnel de contrôle dans tous les cas.

Le SwissPass peut aussi être présenté sur le smartphone. Dans ce cas, le voyageur ou la voyageuse doit être en mesure de s'identifier à la demande du personnel de contrôle (au moyen d'une carte SwissPass ou d'une pièce d'identité officielle).

Les cartes restent la propriété des ET, qui peuvent en exiger la restitution dans des cas justifiés.

Le demi-tarif et le rayon de validité du demi-tarif.

Le demi-tarif est personnel et non transmissible. Il donne droit à l'achat de titres de transport à moitié prix en 1re et 2e classes sur les parcours du rayon de validité du demi-tarif. Le rayon de validité du demi-tarif comprend les parcours sur lesquels il est possible d'acheter des billets à moitié prix. Pour les courtes distances, pour les titres de transport à prix réduit ou pour les offres combinées avec prestations supplémentaires, le rabais peut être inférieur à 50%. Les ET peuvent apporter en tout temps des modifications au rayon de validité; ces modifications sont communiquées sur le site cff.ch/tarif.

Achat du demi-tarif.

L'achat du demi-tarif s'effectue en renvoyant le bulletin de commande dûment complété et signé.

Le demi-tarif peut aussi s'acheter à un point de vente desservi par du personnel ou sur le site cff.ch. Au point de vente, l'achat est conclu par la signature du contrat par la partie contractante. En ligne, le contrat est réputé conclu par l'acceptation des Conditions générales.

Si le demi-tarif est acheté sur facture dans une boutique en ligne, ce sont les dispositions de paiement spéciales du partenaire de recouvrement respectif qui s'appliquent.

Si le voyageur ou la voyageuse et la partie contractante ne sont pas identiques, le bon de commande ou le contrat doit être signé par la partie contractante.

Obligations de la partie contractante.

En signant le contrat, la partie contractante s'engage à payer dans les délais l'ensemble des créances. Elle doit régler la facture au plus tard 1 jour avant le début de la prochaine période de validité de l'abonnement (1 an), faute de quoi elle sera en demeure.

La partie contractante est tenue de communiquer dans un délai de 15 jours toute modification des données fournies lors de l'achat – soit oralement à un point de vente, soit par écrit au Contact Center CFF, case postale, 3900 Brigue – ou de procéder aux adaptations sur swisspass.ch. Elle s'engage en outre à fournir dans les délais les documents nécessaires à l'établissement des prestations (p. ex. photo).

Durée de validité du contrat.

Sauf résiliation, le contrat conclu lors du premier achat a une durée de validité illimitée. Les CFF se réservent le droit de résilier le contrat en tout temps dans des cas justifiés.

Modes de paiement.

La partie contractante a le choix entre les modes de paiement ci-après:
- sur facture;
- par système de recouvrement direct (LSV) des banques suisses, ou Debit Direct de la Poste (uniquement pour les factures suivantes);
- par carte de crédit, carte de débit ou paiement en espèces auprès d'un point de vente desservi par du personnel;
- par carte de crédit ou carte de débit sur cff.ch (lors d'un premier achat).

Prix.

Sauf résiliation, le demi-tarif est facturé au prix réduit pour la nouvelle année d'abonnement. Le droit au prix réduit s'éteint si le contrat est résilié et conclu ultérieurement avec une nouvelle période de validité.

Les clients reçoivent le demi-tarif Jeunes dès leur 16e anniversaire et jusqu'à la veille de leur 25e anniversaire. Le premier jour de validité de l'année d'abonnement correspondante est déterminant.

Retard de paiement.

La partie contractante est mise en demeure, sans rappel, si elle ne s'acquitte pas du paiement dans les délais. Si, en raison d'un retard de paiement, elle est mise en demeure moyennant un rappel, des frais de 15 francs lui seront facturés. En cas de mise en recouvrement, un taux d'intérêt annuel effectif allant jusqu'à 5% ainsi que des frais de traitement peuvent être facturés en sus à partir de la date d'échéance. Les CFF feront valoir les montants arriérés en leur propre nom et pour leur compte. Toutefois, ils peuvent aussi céder la créance. **Si la partie contractante est mise en demeure, les CFF peuvent bloquer le demi-tarif après un délai de un mois d'abonnement.**

La partie contractante qui ne s'est pas acquittée de tous les montants dus aux CFF ne peut pas acheter d'autres prestations contre paiement sur facture avant d'avoir réglé l'intégralité des factures.

SwissPass
La clé pour votre mobilité et vos loisirs

Durée du contrat et résiliation.

Le contrat entre en vigueur à sa signature ou à la conclusion de l'achat en ligne, et il est réputé conclu pour une durée illimitée.

Le contrat peut être résilié en tout temps pour la fin d'une année d'abonnement, **moyennant un préavis de 1 mois d'abonnement.** La résiliation doit se faire oralement, par écrit ou via swisspass.ch. Tout crédit sera versé sur le compte bancaire ou postal de la partie contractante. Lors de l'achat d'un AG, le crédit à rembourser peut être déduit directement sur la nouvelle prestation.

Exemple de délai de résiliation:
Année d'abonnement: du 15 août 2020 au 14 août 2021
Dernier jour de résiliation: 14 juillet 2021

Remboursement.

La résiliation du demi-tarif en cours d'année est exclue. Un remboursement au prorata a lieu uniquement dans les cas suivants: décès, incapacité de voyage attestée médicalement ou achat d'un AG.

SwissPass transitoire.

Si le premier jour de validité de la prestation achetée se trouve dans les 14 jours qui suivent la conclusion du contrat, le voyageur ou la voyageuse reçoit un SwissPass transitoire. Le SwissPass transitoire ne permet pas d'utiliser les services proposés par les partenaires.

Perte du SwissPass.

En cas de perte ou de vol, le SwissPass peut être remplacé moyennant une participation aux frais, à moins qu'il n'y ait eu abus.

Protection des données.

La protection de la personnalité et de la vie privée est une préoccupation importante pour les CFF ainsi que pour les autres entreprises de transport public. Le traitement légal de vos données personnelles conformément aux dispositions applicables de la législation sur la protection des données est garanti. Vous trouverez de plus amples informations relatives à la protection des données sur swisspass.ch/protection-des-donnees et dans la déclaration sur la protection des données de l'ET vendant les titres de transport.

Pour des activités de marketing ciblées et adaptées aux besoins, et compte tenu de la loi sur la protection des données et d'autres dispositions sur le traitement des données des clients, les ET et les communautés tarifaires ont la possibilité d'accéder à ces données dans un but précis via les CFF.

Modification des tarifs et des Conditions générales.

Les prix et les prestations de service peuvent être modifiés en tout temps. Les CFF informent le voyageur ou la voyageuse, ou la partie contractante, des modifications apportées aux tarifs, à l'avance et de manière appropriée. Si les modifications sont défavorables au voyageur ou à la voyageuse, ou à la partie contractante, il ou elle peut résilier le contrat dès ce moment et jusqu'à l'entrée en vigueur des modifications. **Sans résiliation de sa part, les modifications seront considérées comme acceptées.**

Les changements de prix entreront en vigueur lors de la prochaine facturation pour le voyageur ou la voyageuse, ou la partie contractante. De ce fait, en cas de non-acceptation de la hausse de prix, le contrat peut être résilié dans le respect du délai de résiliation ordinaire.

Droit applicable et for.

Les accords en rapport avec les présentes CG sont exclusivement soumis au droit suisse. Le for pour tous les litiges en relation avec le présent accord est Berne, sous réserve d'autres dispositions du code de procédure civile.

État: mai 2020

Chemins de fer fédéraux suisses CFF
Division Voyageurs
3000 Berne 65